



Le site des Fontaines...

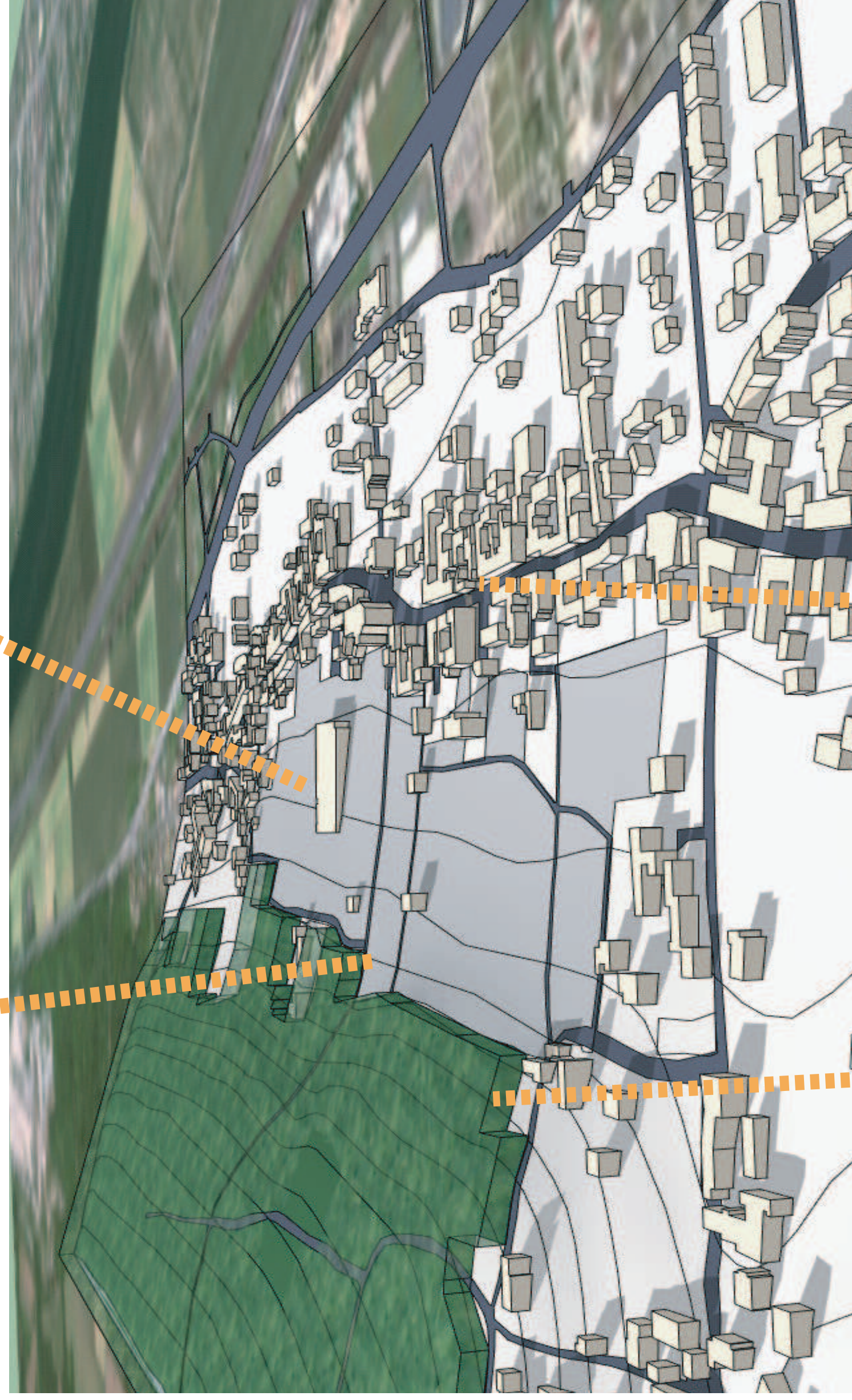
Réflexions autour du projet

2 Inscrire ce projet entre village et forêt

La synthèse de l'analyse du site a permis de dégager des enjeux et contraintes à prendre en compte.

Traiter et aménager la lisière de forêt

Habiter la pente



Se protéger des eaux de ruissellement

Rester en contact avec la rue Nationale et gérer l'interface avec le projet

3 S'appuyer sur les paysages et les atouts du site

Le site possède de nombreux atouts pour le paysage et le cadre de vie des méziérois. L'aménagement doit s'appuyer sur :

- **les éléments naturels et végétaux** (boisements, jardins) et ouvertures vers la forêt,
- **la topographie** offrant des vues intéressantes vers la vallée,
- **un espace de courtoisie**, permettant de traiter l'interface entre le front bâti de la rue Nationale et le projet,
- **les vues et perceptions vers la forêt.**

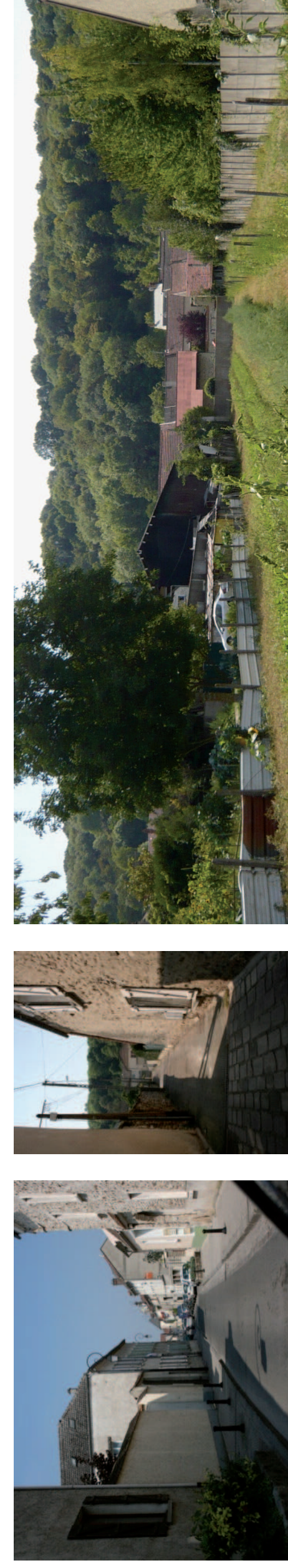


4 Valoriser le parcours de l'Eau

L'aménagement du site doit pouvoir relever 4 défis majeurs en terme de gestion de l'Eau :

- **se protéger des eaux de ruissellement** venant de l'amont,
- **gérer sur place les ruissellements** issus de l'urbanisation future,
- **limiter les rejets dans les réseaux** situés en aval, rue Nationale,
- **valoriser, mettre en scène ou utiliser** les sources et points d'eau de la ZAC.

Des solutions techniques novatrices doivent permettre la “**mise en scène**” du **parcours de l'Eau** : noues, bassins végétalisés, préservation des sources et mise en valeur de petits patrimoines liés à l'Eau (lavoir, fontaines, sources).



5 Rester en contact avec la rue Nationale et développer les liaisons douces

L'aménagement doit conforter la structure actuelle du village avec les principes de base suivants :

- **maintenir la rue Nationale**, comme voie principale et historique du village ;
- **s'inspirer des sentes, venelles, chemins** existants pour la desserte de l'opération ;
- **développer les liaisons douces** (piétons et cyclables) pour limiter l'usage de la voiture dans le village et les accès aux services, commerces et équipements publics de proximité.

Ces principes supposent des orientations fortes dans l'aménagement futur sur les gabarits et l'usage partagé des voies, sur les stationnements, sur le développement des transports en commun.

Principes d'aménagement

